

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

DÉCLARATION DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
MADAME DJAMI DIALLO

A L'OCCASION DE LA 10^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
AFRICAINNE SUR L'ENVIRONNEMENT (CMAE)

ABIDJAN, LES 5 et 6 SEPTEMBRE 2024

5 septembre 2024

Je vous remercie Monsieur le Président de séance, Président de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement,

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et grades, tout protocole observé,

Par ma voix, la République de Guinée tient d'abord à remercier le Secrétariat Exécutif de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement pour l'organisation de cette 10^{ème} session extraordinaire de la CMAE. Mon pays félicite également le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour la tenue de cette rencontre de haut niveau, qui honore amplement notre continent. J'apprécie hautement la chaleur de l'accueil qui m'a été réservé ainsi qu'aux membres de ma délégation.

Cette année, la Conférence est placée sous le thème suivant : « **Relever l'ambition de l'Afrique de lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse** ». Il s'agit d'un thème hautement pertinent car nous venons de fêter le 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, signée en 1994 par 196 pays Parties plus l'Union Européenne qui se sont tous engagés à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030.

Véritable « **voix mondiale des terres** », la Convention Désertification constitue le seul traité international **juridiquement contraignant** sur la gestion durable des terres et la sécheresse. **Mon pays, la Guinée, a signé cette Convention en 1994 et l'a ratifié en 1997.**

Mesdames et Messieurs, Distingués Délégués,

La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse font partie des défis environnementaux les plus pressants de notre époque, avec **près de 40% de la surface terrestre mondiale déjà considérée comme dégradée.**

Pour arrêter et inverser ces tendances alarmantes, je me réjouis que la communauté internationale ait pris l'engagement de restaurer **1 milliard d'hectares de terres dégradées d'ici 2030** et qu'une cible soit fixée pour

atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres à cette échéance. Cependant, pour que ces engagements soient pleinement réalisés, il nous faut accentuer nos efforts dans la restauration et la réhabilitation des terres dégradées et mettre en place des programmes de reforestation.

Mesdames et Messieurs, Distingués Délégués,

La République de Guinée abrite les têtes de sources de treize (13) grands cours d'eau internationaux et d'importantes ressources hydriques, faisant d'elle le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. Avec 13,7 millions d'hectares de terres arables, soit 56% du territoire national, le potentiel agricole de la Guinée est considérable. La Guinée possède également le plus grand massif forestier de la sous-région.

Malgré ces potentialités, la Guinée, située aux portes du Sahel, n'échappe pas aux phénomènes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse. Cette dégradation des terres en Guinée s'est accélérée sur la période récente avec un taux de dégradation en hausse de 0,6% sur une période de 4 ans (allant de 2016 à 2019). Sous l'effet des changements climatiques et si rien n'est fait, les débits des principaux cours d'eau de la Guinée connaîtront des réductions qui pourraient atteindre plus de 50% de la moyenne quotidienne actuelle à l'horizon 2100.

Mesdames et Messieurs, Distingués Délégués,

Pour lutter contre ces phénomènes, le Gouvernement guinéen a défini des stratégies de mobilisation de ressources financières et non financières, et met en œuvre d'importants projets et programmes pour restaurer les terres dégradées, lutter contre la déforestation et protéger les ressources en eau.

Au nombre des efforts, nous pouvons citer **l'Initiative présidentielle pour la reforestation qui vise à accroître la superficie des forêts de 150 000 ha (soit une augmentation de 1,5% du couvert forestier national)**, en assurant **des mises en défens et des reboisements sur l'ensemble du territoire, ainsi que la**

gestion durable des surfaces reboisées, la préservation des forêts classées et des aires protégées. D'autres mesures permettant de freiner la dégradation des terres, ont été prises. Il s'agit notamment, de **la suspension de l'exploitation forestière suivie de réformes majeures pour la gestion durable des ressources forestières, et la suspension des activités d'orpaillage dans le lit des cours d'eau.** Sur le plan stratégique, la Guinée dispose depuis **mai 2023** de son premier **Plan d'Action National de Lutte contre la Sécheresse**, élaboré avec l'appui du Mécanisme Mondial de la Convention Désertification.

En termes de perspectives, dans le cadre de l'atteinte des cibles volontaires de la neutralité en matière de dégradation des terres en Guinée à l'horizon 2030, un projet transformateur est en cours de préparation avec l'appui du Mécanisme Mondial de la Convention Désertification et du PNUD, sous le canevas du FEM cycle 8. Il s'agit du projet « **Adaptation au changement climatique dans le bassin versant du fleuve Konkouré grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles et à des solutions fondées sur la nature** » qui doit œuvrer à la restauration des terres, au reboisement des berges et des têtes de source du Konkouré, et permettre un développement agro-sylvo-pastoral durable des communautés.

Mesdames et Messieurs, Distingués Délégués,

Récemment, notre pays a constaté avec la CEDEAO, l'ONU-Sahel et la FAO, la nécessité d'un **plaidoyer conjoint en faveur de la Restauration et la protection du Massif de Fouta-Djallon**, qui abrite les têtes de sources de **plusieurs grands fleuves internationaux de la sous-région ouest-africaine.**

Je voudrai au nom de mon Gouvernement, porter ce Plaidoyer au niveau de cette Conférence ; et inviter les participants à s'associer à ce plaidoyer. En effet, des efforts conjoints de la Communauté internationale sont nécessaires pour la restauration de ce Massif dont le rôle est essentiel dans la préservation des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

Pour finir, je tiens à vous rassurer que la République de Guinée, conformément à la vision de **SEM le Président de la République, le Général Mamadi DOUMBOUYA**, fera le nécessaire pour relever le défi de la neutralité de la dégradation des terres.

Vive la Coopération Internationale !

Je vous remercie !